



Réponse du Comité au Conseil d'agglomération au sujet du postulat demandant l'élaboration d'un concept général de mobilité douce « l'Agglo à vélo ».

N° Post_Leg. 2008-2011_2009_005

Auteurs du postulat : Marc-Antoine Messer, Avry ; Marie Garnier, Villars-sur-Glâne ; Charles de Reyff, Fribourg ; Raymond Pilloud, Villars-sur-Glâne ; Rainer Weibel, Fribourg ; Hendrick Krauskopf, Belfaux ; Gilles Bourgarel, Fribourg ; Pauline de Chambrier, Avry

Lors de sa séance du 8 octobre 2009, le Conseil d'agglomération a accepté la transmission pour étude du postulat de M. Marc-Antoine Messer et différents cosignataires demandant l'élaboration d'un concept général de mobilité douce « l'Agglo à vélo ».

Réponse du Comité d'agglomération

Le Plan directeur de l'agglomération a été adopté par le Conseil d'agglomération le 27 novembre 2008 et approuvé par le Conseil d'Etat le 30 juin 2009. Lors de son adoption, le Conseil d'agglomération et le Comité d'agglomération étaient d'accord pour procéder à sa révision et reconnaissaient notamment que la problématique de la mobilité douce (piétons et cyclistes) avait été abordée de façon superficielle dans le projet d'agglomération de 1^{ère} génération déposé en décembre 2007.

Dans ces circonstances, le Comité d'agglomération a pris la décision à l'automne 2009 de mandater le Büro für Mobilität AG de Berne, ci-après bfmag, pour doter l'Agglomération d'un concept de mobilité douce sur l'ensemble de son territoire. En ce sens, le présent postulat rejoint et soutient la décision alors prise par le Comité. Le Comité d'agglomération a également décidé de transmettre ce concept de mobilité douce aux différentes équipes pluridisciplinaires concourant dans le cadre des mandats d'étude parallèles à l'élaboration du plan directeur de l'Agglomération. Par ailleurs, ce concept sera disponible dans sa version intégrale dès la mi-septembre sur le site internet de l'Agglomération.

Le Comité entend apporter quelques précisions sur le contenu de ce concept de mobilité douce et invite les membres du Conseil à consulter l'extrait de ce concept joint à la présente réponse.

1. Calendrier

A l'automne 2009 le Comité a fixé au bureau mandaté le cadre de son étude. Un atelier sur la mobilité douce réunissant les politiciens (principalement les conseillers communaux en charge de l'aménagement du territoire ainsi que des membres du Comité d'agglomération), les services techniques des communes membres ainsi que différents groupements d'intérêts (pro vélo, ATE, TCS...) a été organisé en janvier 2010. Les services techniques des communes ont ensuite activement collaboré à l'établissement d'un avant-projet du concept. Un second atelier réunissant les mêmes participants a été organisé en juillet 2010. Cet atelier a permis de finaliser la version 90% de ce concept.

2. Analyse et vision

Un diagnostic des infrastructures pour piétons et cyclistes ainsi que des prestations de services existantes a été établi à l'échelle de l'Agglomération et de chaque commune. Une carte synoptique du réseau piétonnier et une carte du réseau cycliste ont été élaborées. Sur la base de ce diagnostic, des lignes directrices comportant des objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été formulées. A cela, viennent se greffer des standards de qualité et une stratégie d'intervention adaptée à l'Agglomération.

3. Définition, coûts des mesures et programme de réalisation

Quatre catégories de mesures ont été envisagées à ce stade : les mesures dites infrastructurelles, les prestations de services, la communication et l'information et finalement l'organisation. Les 3 dernières catégories sont regroupées sous le terme de mesures dites non-infrastructurelles. Pour

définir le programme de réalisation, les communes ont été invitées à lister les mesures à prendre dans le domaine de la mobilité douce, à évaluer leur degré de priorité, leur état d'avancement et leur coût. Bfmag a ensuite porté une attention particulière sur les mesures significatives à l'échelle de l'Agglomération et a cartographié toutes les mesures, commune par commune. Ces mesures ont finalement été regroupées en 3 paquets (immédiates, horizon 2015-2019, horizon 2020-2024) avec une première estimation des coûts.

Résultats : - à l'échelle communale : une carte situant les points faibles et les mesures à prendre
- définition des paquets de mesures (Programme de réalisation)

Bfmag remarque en particulier que la majeure partie des mesures à prendre figurent dans les catégories « sécurisation du réseau actuel » (44% des mesures listées) et « renforcement de la continuité des réseaux cyclables et piétonniers » (création de nouvelles liaisons, 18%). Suivent ensuite dans l'ordre: les mesures liées au stationnement des vélos (création de nouvelles places, amélioration des places existantes), les mesures liées à l'intermodalité (par ex. qualité et équipements des arrêts de transports publics), le renforcement de la signalisation (par ex. marquages au sol, panneaux de circulation, panneaux d'orientation), l'amélioration de l'accessibilité des points d'attraction (p. ex. accès aux écoles, aux centres commerciaux, aux arrêts de transports publics).

Le Comité relève que seul un effort financier important permettra de combler le retard accumulé en matière d'équipements et d'atteindre les objectifs ambitieux ainsi fixés.

4. Suite des travaux

Le Comité informe le Conseil que ce concept de mobilité douce a été transmis aux équipes pluridisciplinaires chargés dans le cadre des mandats d'étude parallèles d'élaborer le plan directeur de l'Agglomération. L'équipe lauréate devra veiller à l'intégration de ce concept dans le plan directeur ainsi que dans le projet d'agglomération de 2^{ème} génération qui sera remis à la Confédération en décembre 2011.

En conclusion, le Comité d'agglomération estime que :

- **La décision du Comité d'élaborer un concept de mobilité douce à l'échelle de l'Agglomération rejoint la demande des postulants.**
- **Le concept est disponible depuis début septembre sur le site internet de l'Agglomération.**
- **Ce concept est un instrument à disposition des communes. Il a également été transmis aux équipes pluridisciplinaires chargées de la révision du plan directeur de l'agglomération.**

Le postulat n°05 est ainsi liquidé.